

LES TRADUCTEURS ET LES RÉFORMES ORTHOGRAPHIQUES

Charles Beaulieux a consacré aux accents et aux autres signes auxiliaires le second tome de son *Histoire de l'orthographe française* (1927); aucune correction importante n'a été apportée à ses conclusions. L'invention des accents aigu, grave et circonflexe semble remonter aux éditeurs alexandrins d'Homère et d'autres classiques grecs, mais l'usage qu'ils faisaient de ces signes, approprié à l'écriture du grec, n'avait rien à voir avec celui de nos accents modernes. Du côté romain, Quintilien usait, au I^{er} s. apr. J.-C., d'un *apex*, sorte d'accent aigu, pour noter la longueur de certaines voyelles dans les cas où elle différenciait des homographes (*pálus*, pieu / *palús*, marais); mais, au IV^e s., les grammairiens latins adoptèrent les signes des Grecs; reprise et commentée dans un traité *De accentibus*, publié sous le nom de Priscien, la liste s'en transmet pieusement, mais comme une richesse en grande partie sans emploi. C'est principalement à l'époque de la réforme carolingienne qu'apparurent dans les manuscrits latins quelques accents, d'ailleurs concurrencés par les multiples signes d'abréviation. Un accent aigu plus ou moins long distinguait *a* et *e* prépositions, *o* exclamatif, *i* voisin d'un *i* ou d'un *u*; l'y était parfois surmonté d'un ou de deux points.

Quand les clercs durent écrire avec l'alphabet latin les premiers textes français, des difficultés les attendaient : notamment, le français avait au moins trois *e* (ouvert, fermé, central) et deux *o* (ouvert, fermé); il distinguait les consonnes *dj* et *v* des voyelles *i* et *u*. On ne trouve pourtant – très irrégulièrement – jusqu'à la Renaissance, guère d'autre accent que celui qui marquait l'*i*, et le point sur *y*. La cause en est peut-être la difficulté ou la perte de temps que représentait, pour les scribes payés à la tâche, l'interruption dans l'écriture, nécessaire pour lever la main; plus rentable était le recours aux lettres auxiliaires, lesquelles allongeaient du moins la ligne.

La place dans le mot renseignait quelque peu sur la prononciation de l'*e* : il était «masculin» (c'est-à-dire ouvert ou fermé) en syllabe fermée initiale ou intérieure (*merci*, *aresté*), en syllabe ouverte pénultième tonique (*pere*, prononcé [perə]) et en finale tonique (*bonte*, prononcé [bōnte]); le plus souvent «féminin» (central, plus tard sourd) en syllabe

ouverte atone (*venir, ornement*), particulièrement en finale atone de mot (*faire*). Un *e* final était donc ambigu : tonique et masculin (*bonte*) ou atone et féminin (*faire*).

L'ambiguïté était levée dans certains pluriels. Les mots latins terminés en *-atos* (*amatos*), *-ates* (*bonitates*), *-atis* (*donatis*) avaient évolué normalement en [ets], écrit *-ez* (*amez, bontez, donez*). Cette finale, prononcée [es] dès le XII^e s., conserva la graphie *-ez*, qui notait commodément le son *e* fermé, par opposition aux mots où la finale *-es*, issue de terminaisons latines en *-as*, comportait un *e* central : ainsi se distinguaient *roses* et *bontez*, (*tu*) *donez* et (*vous*) *donez* : pris pour une pure marque de prononciation, ce *z* fut substitué à *s* final dans des mots en *-es* qui ne l'avaient pas étymologiquement : *chez* (de *casa*), *nez* (de *nasum*), *rez* (de *rasum*).

On sait que l'*s* s'amuit devant une consonne sonore dans la seconde moitié du XI^e (*esle, asne*) et devant une sourde à la fin du XII^e (*coste, feste*); la voyelle qui le précédait en allongée. Mais cet *s* amui, comme le *z*, fut conservé par l'orthographe, où il nota la voyelle longue; il fut aussi étendu à des mots qui n'y avaient originellement aucun droit : *esglise, esgal, pasle* (lat. *pallidus*), *throsne* (emprunt au lat. *thronus*).

C'est l'imprimerie qui introduisit les accents; pour le typographe, un caractère accentué est plus vite employé que deux. L'exemple était donné dans l'impression des textes latins par les Alde, imprimeurs italiens qui développèrent l'usage, amorcé par les copistes (v. *supra*), des signes diacritiques : accents aigu, grave, circonflexe; signes de voyelle longue et brève; signes d'union, de séparation; apostrophe.

Robert Estienne les imita en 1520. Mais, en 1530, il usa le premier de l'accent aigu pour noter dans des mots français le timbre fermé d'*e* final : *trompé, corrigé, sonné, volupté*. Il allait même, hardiesse pour lui sans lendemain, jusqu'à remplacer les pluriels verbaux en *-ez* par *-és* : *vous devés*. En 1540, Étienne Dolet (*De la punctuation de la langue francoyse. Plus des accents d'ycelle*) prescrivit l'usage moderne d'écrire *-és* les pluriels des noms comme *uoluptés*, mais *-ez* les deuxièmes personnes des verbes : *uous ayez*. Pourtant, bien des grammairiens jusqu'à Maupas (1607) continuèrent à donner *-ez* pour la terminaison normale du pluriel des noms et des adjectifs en *-é*. L'usage moderne ne fut consacré que par la quatrième édition du dictionnaire de l'Académie (1762).

En 1533 paraissait, annexé au *Miroir de l'ame pecheresse* de la reine Marguerite de Navarre, un petit traité d'un nommé Montflory : *Briefue Doctrine pour deurement escripre selon la propriete du langage francoys*. L'auteur y introduisait l'accent aigu dans les fins de mots féminines comme *renommée, menée* (plur. *-ées*). Il fut suivi par Dolet, dont l'ouvrage (v. *supra*) n'est souvent que la copie de son traité.

Thomas Sebillet, dans son *Art poétique français* (1548), fut le premier à placer à l'intérieur du mot l'accent aigu marquant l'*e* masculin : *aisément, précédent, estimée, voiéle, laquéle*. Ronsard l'imita, se recommandant toutefois de Meigret, qui avait prescrit en 1542, mais confusément, des innovations analogues. Il se lassa, et la réforme échoua dans l'ensemble : la raison principale en est peut-être la lenteur que mirent les imprimeurs à fabriquer les lettres accentuées. L'étude des impressions du XVI^e et du XVII^e s. montre que les typographes usaient des *é* par priorité aux fins de mots, et s'en passaient quand leur stock s'épuisait. Il faut tenir compte aussi du fait que beaucoup de mots, à l'époque où s'établit la pratique de l'accentuation, avaient en première syllabe un *e* central ancien, comme celui de *venir* : on prononçait *desir* [dəzir], *querir* [kərir], *peril* [pəril] (mots de formation populaire), *decret* [dəkrɛ], *delicat* [dəlika] (emprunts); dans la seconde moitié du XVI^e s., la réforme érasmiennne de la prononciation du latin entraîna pour un grand nombre de ces mots une réfection de l'initiale en *e* fermé, et l'on prononça *désir* [dezir], *quérir* [kerir], *péris* [peril], *décret* [dekrɛ], *délicat* [delika], d'après les équivalents ou étymons latins *desiderium*, *quaerere*, *periculum*, *decretum*, *delicatum*; mais la nouvelle prononciation fut très irrégulièrement adoptée : *desir* [dəzir] était encore normal à Paris en 1900.

Le médecin Jacques Sylvius, en 1531 (*In linguam Gallicam Isagwge*), adopta l'accent grave pour marquer (inutilement) l'*e* féminin : *gracè, bonè*; Robert Estienne, son imprimeur, l'imita par la suite jusqu'en 1550, sans être suivi. En 1533, Montflory le mit sur à préposition, comme les manuscrits latins y plaçaient l'accent aigu. L'usage, limité encore à cette préposition en 1540 (Dolet), fut étendu en 1548 par Sebillet aux adverbes (par ex. : *là, bièn*), ainsi distingués de leurs homographes. En 1542, Meigret proposa de noter l'*e* ouvert, mais il destinait à ce rôle un «*e* crochu» (e), que Peletier du Mans adopta seul après lui. Ronsard, qui se fit le champion de sa réforme, ne nota pas l'*e* ouvert, et n'usa de l'accent

grave que sur à, où et là. C'est bien plus tard que l'accent grave fut affecté à la marque de l'e ouvert, et l'honneur en revient à Corneille, qui en 1660 s'en expliqua dans l'avis au lecteur de l'édition de son théâtre, où il mettait sa réforme en pratique : *après, accès, suprême, extrême*. L'Académie ne tint pas compte de son innovation, et l'è n'apparut dans son dictionnaire qu'en 1740. Même après cette date, des flottements s'observent dans l'usage, dus en partie à l'incertitude de la prononciation. Voltaire, Rousseau écrivent *père, frère, entière*, alors que l'Académie en 1740 mettait déjà l'accent grave sur ces e accentués devant une finale muette : en fait, le timbre était intermédiaire, et le grammairien Dumarsais proposait de créer pour l'écrire un accent «perpendiculaire», ce qui fut essayé sans succès.

L'accent circonflexe, dans les textes latins imprimés, marquait l'ô exclamatif et les formes courtes des génitifs : *deûm* (= *deorum*), *diuûm* (= *diuorum*). Sylvius l'affecta à la notation des diphtongues ou des anciennes diphtongues. *Phaeton, saul* (auj. *saoul, soûl*); l'accent coiffait les deux voyelles à la fois. Montflory le définit «signe de conjonction», qui «r'assemble, r'unit et conioinct les parties diuisées», écrivant *lai^rra, pai^ra, vrai^ment* pour *laissera, paiera, vraiment, et pensé^es* pour *pensées*, «proféré par traict de temps assez longuet, quasi comme si l'on disoit penséz». Leur exemple ne fut guère suivi que pour ô jusqu'en 1549, date à laquelle Sebillet, dans sa traduction d'*Iphigénie*, utilisa l'accent circonflexe en syllabe tonique pour noter les voyelles longues, particulièrement les voyelles allongées par l'amuïssement d'un s, qu'il supprimait en doublant parfois le t suivant : *honêtte, répondîttes, plaît, connoît, têt*. Ronsard, à l'exemple de Meigret, remplaça *es-* devant une consonne par *é-* quand il avait le timbre fermé (*étoit, écrire, mais estre*), et, à l'exemple de Sebillet, marqua de l'accent circonflexe toute autre voyelle prononcée longue, soit par amuïssement de l's (*blâmant, durât, nôtre, plaît, goût*), soit pour quelque autre raison (*pâle, âmelette, âge, vôute*). Cet usage ne se répandit guère en France, où l's amuï continua d'être écrit au XVII^e s., mais l'imprimeur tourangeau Christophe Plantin, installé à Anvers, s'en fit le champion en 1560, si systématiquement qu'il écrivait *il êt* la forme verbale où l'orthographe moderne elle-même maintient l's amuï. Les Elzévir maintinrent sa tradition, et leurs éditions, très appréciées en France, habituèrent le public à ces graphies nouvelles, où l'accent ne marquait souvent plus que le souvenir d'une lettre disparue : *être, nôtre, âge, dû*,

LES TRADUCTEURS ET LES RÉFORMES ORTHOGRAPHIQUES

vû, etc. Corneille s'y conforma (1660); Somaize (*Grand Dictionnaire des Pretieuses*) prôna cette simplification «afin que les femmes puissent écrire aussi asseurement et aussi corectement que les hommes»; Richelet adopta la réforme dans son *Dictionnaire françois* publié à Genève (1680). Malheureusement, l'Académie, jalouse de conserver l's des étymons latins dont la connaissance était la fierté des savants, ne remplaça pas l'accent circonflexe, dans la première édition de son dictionnaire (1694), que certaines voyelles amuïes : *âge*, *blessûre*, *j'ai pû*, *ingenûment* (mais *veu*, *creu*), et conservera l's, dont la suppression ne fut admise qu'en 1740, à l'unique exception du verbe *il est*.

Source : *Grand Larousse de la langue française en six volumes*, Paris, Librairie Larousse, t. 1, 1971, p. 26-27, article «accent».